



Commune de Kœnigsmacker

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 juillet à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de Kœnigsmacker, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. ZENNER Pierre, Maire en exercice.

Convocation transmise le 22 juillet 2021, affichée, comportant l'ordre du jour suivant :

1. *Approbation du PV de la séance du 27 mai 2021*
2. *Convention intercommunale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat*
3. *Convention de mutualisation des agents de police municipale de Kœnigsmacker et Basse-Ham et de leurs équipements*
4. *Autorisation de lancer un marché de travaux pour l'Enfouissement des réseaux secs - Rue d'Oudrenne à Métrich*
5. *Demande de subventions pour les travaux d'Enfouissement des réseaux secs - Rue d'Oudrenne à Métrich*
6. *Avenant au marché de travaux de construction de l'espace périscolaire et intergénérationnel avec restaurant collectif à Kœnigsmacker – lot 03 Charpente Bois*
7. *Avenant au marché de travaux de construction de l'espace périscolaire et intergénérationnel avec restaurant collectif à Kœnigsmacker – lot 05 Façade Bardage Bois*
8. *Résiliation du marché de travaux dans le cadre de la construction de l'espace périscolaire et intergénérationnel avec restaurant collectif à Kœnigsmacker – lot 12 Peintures*
9. *Marché de fourniture d'électricité – salle polyvalente*
10. *Décision modificative n°1 – Budget principal*
11. *Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue*
12. *Motion de soutien aux Communes forestières de France*
13. *Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations permanentes*
14. *Communications*

- ✓ Membres en exercice : 19
- ✓ Membres présents : 13
- ✓ Membres votants : 18
- ✓ Quorum : 10

Membres du Conseil Municipal présents :

- Mesdames VAZ Natacha, BRILI Catherine, HEGUE Rose-Marie, TONIN Magaly, JACQUET Stéphanie, ROESSLINGER Aurore.

- Messieurs ZENNER Pierre, STANEK Philippe, CITTON Christophe, WEBER Fabrice, EVEN Philippe, M. MOSCATO Nicolas, M. BURY Daniel.

Absents excusés : Mme NEY Chantal donne procuration à M. STANEK Philippe, M.SALMON Jean-Claude donne procuration à M. ZENNER Pierre, M. BOMBARDIER Franck donne procuration à Mme JACQUET Stéphanie, Mme POIRSON Marie-Christine donne procuration à M. WEBER Fabrice, Mme VIDONI Angélique donne procuration à M. MOSCATO Nicolas, M. SPET Arnaud.

Participait en outre : Mme STEINMETZ Séverine, Secrétaire Générale.

- ✓ Le quorum étant atteint, M. ZENNER ouvre la séance.
- ✓ M. STANEK Philippe est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT.

Avant d'aborder la séance, M. ZENNER demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point n°13 « **TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION** »

APPROUVE l'ajout du point n°13.

Ordre du jour n° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

D : 47/2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

CONVENTION INTERCOMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

D : 48/2021

- *Vu la délibération du Conseil Municipal N°39/2021 en date du 27 mai 2021 relative à la création d'un service de police municipale pluri-communale*

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de signer une convention de coordination entre les Maires de Kœnigsmacker et Basse-Ham, le Préfet et le Procureur de la République, dès lors que le service de police municipale compte au moins 3 agents, que les agents sont armés et/ou qu'un service de nuit est instauré.

Elle a pour objectif de préciser les modalités d'intervention des forces de sécurité de l'Etat et de la Police Municipale sur le territoire des communes de Kœnigsmacker et Basse-Ham.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention intercommunale de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat, telle qu'elle est annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette présente convention ;

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

CONVENTION DE MUTUALISATION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS ENTRE KŒNIGSMACKER ET BASSE-HAM

D : 49/2021

- *Vu la délibération du Conseil Municipal N°39/2021 en date du 27 mai 2021 relative à la création d'un service de police municipale pluri-communale*

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de signer une convention entre les communes de Kœnigsmacker et Basse-Ham pour la mutualisation des agents de la Police Municipale et de leurs équipements, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Elle a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement et d'intervention sur les deux territoires, pour une validité de un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention de mutualisation des agents de Police Municipale de Koenigsmacker et Basse-Ham et de leurs équipements, telle qu'elle est annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette présente convention ;

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 4

AUTORISATION DE LANCER UN MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS - RUE D'LOUDRENNE A METRICH

D : 50/2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune envisage en 2022, de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux secs (réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Orange) à Métrich au niveau de la rue d'Oudrenne, comprenant 30 branchements sur une longueur de 300 ml. Le coût estimatif du projet s'élève à 240 000 € HT



Rue d'Oudrenne - Métrich

Le bureau d'études VRI de MONTOY FLANVILLE est attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour l'instruction des études et le suivi du chantier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le descriptif des travaux, ainsi que son coût ;

- **AUTORISE** le Maire à procéder à une consultation publique sous forme d'une procédure adaptée, pour l'attribution des marchés de travaux.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 5

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS - RUE D'LOUDRENNE A METRICH

D : 51/2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune envisage en 2022, de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux secs (réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Orange) à Métrich au niveau de la rue d'Oudrenne, comprenant 30 branchements sur une longueur de 300 ml. Le coût estimatif des travaux s'élève à 240 000 € HT

Pour ce projet, la commune souhaite demander des subventions auprès du SISCODIPE, de l'Etat et tout autre organisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet, le descriptif des travaux, ainsi que son coût ;
- **SOLLICITE** des subventions auprès :
 - du SISCODIPE
 - de l'Etat au titre de la DETR ou DSIL
 - de tout autre organisme
- **S'ENGAGE** à assurer le financement de la partie non couverte par la subvention demandée ;
- **PREVOIT** les crédits budgétaires au BP 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ESPACE PERISCOLAIRE ET INTERGENERATIONNEL AVEC RESTAURANT COLLECTIF A KENIGSMACKER – LOT 03 CHARPENTE BOIS

D : 52/2021

- Vu la délibération 64/2020 du 28 septembre 2020 attribuant le marché à l'entreprise DE RAMBURES ET PARIS pour le lot N°3 – Charpente Bois
- Vu la notification du marché le 09 octobre 2020 à l'entreprise DE RAMBURES ET PARIS ;
- Vu l'augmentation des prix du bois de charpente liée à la crise sanitaire ;
- Considérant que cette augmentation du marché est nécessaire à la bonne exécution du chantier ;
- Vu la proposition d'avenant défini comme suit :

	Montant initial du marché	Avenant	%	Nouveau montant du marché
Montant HT	68 466,70	19 982,00	+29,18%	88 448,70
TVA 20%	13 693,34	3 996,40		17 689,74
Montant TTC	82 160,04	23 978,40		106 138,44

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** la proposition d'avenant présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°1 avec l'entreprise DE RAMBURES ET PARIS pour un montant de 19 982,00 € HT.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ESPACE PERISCOLAIRE ET INTERGENERATIONNEL AVEC RESTAURANT COLLECTIF A KENIGSMACKER – LOT 05 FACADE BARDAGE BOIS

D : 53/2021

- Vu la délibération 64/2020 du 28 septembre 2020 attribuant le marché à l'entreprise GRANTHIL pour le lot N°5 – Façade Bardage Bois
- Vu la notification du marché le 09 octobre 2020 à l'entreprise GRANTHIL ;
- Vu l'augmentation des prix du bois liée à la crise sanitaire ;
- Considérant que cette augmentation du marché est nécessaire à la bonne exécution du chantier ;
- Vu la proposition d'avenant défini comme suit :

	Montant initial du marché	Avenant	%	Nouveau montant du marché
Montant HT	86 223,50	7 156,25	+8,30%	93 379,75
TVA 20%	17 244,70	1 431,25		18 675,95
Montant TTC	103 468,20	8 587,50		112 055,70

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** la proposition d'avenant présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°1 avec l'entreprise GRANTHIL pour un montant de 7 156,25 € HT.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 8

RESILIATION DU MARCHE DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE PERISCOLAIRE ET INTERGENERATIONNEL AVEC RESTAURANT COLLECTIF A KÖENIGSMACKER – LOT 12 PEINTURES

D : 54/2021

- *VU le Code de la Commande Publique,*
- *VU l'article L. 641-11-1 du Code de commerce.*

Le Maire expose que suite à la réception en mairie du jugement de liquidation de l'entreprise BOUSTER PEINTURE (SIRET 431 680 974 000 26, rue Lavoisier – 57365 ENNERY) et au courrier du liquidateur judiciaire confirmant que cette entreprise n'est plus en mesure d'exécuter les prestations du marché repris en objet, il est nécessaire de prononcer la résiliation de plein droit du marché sans indemnisation (article L. 641-11-1 du Code de commerce).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à résilier de plein droit le marché repris en objet passé avec l'entreprise BOUSTER PEINTURE sans indemnisation, suite à liquidation judiciaire de cette société.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à une consultation publique sous forme d'une procédure adaptée, pour l'attribution du marché de travaux pour le lot 12 - Peintures

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

MARCHE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ – SALLE POLYVALENTE

D : 55/2021

- VU l'ouverture du marché de fourniture d'électricité
- VU l'obligation de mettre en concurrence, les marchés de fourniture d'électricité, pour les bâtiments communaux, d'une puissance supérieure à 36 kva
- VU la consultation sous procédure adaptée ;
- VU l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'avis de la commission MAPA.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise EDF Collectivités un contrat de fourniture d'électricité pour la salle polyvalente pour une durée de 36 mois à compter du 01 septembre 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

D : 56/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de prendre en compte :

- un besoin de crédits supplémentaires au chapitre 041 en dépenses et recettes, pour réaliser une opération d'ordre afin d'intégrer l'avance forfaitaire versée à l'entreprise EUROVIA pour le marché de la route forestière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la décision modificative N°1/2021 du budget principal, telle que présentée ci-dessous :

		Décision Modificative N° 1/2021	
BUDGET mairie 2021	BP	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement			
Chapitre 041 opérations patrimoniales			
041 - 2128 autres agencements et aménagement de terrains	- €	8 940,00 €	
041 - 238 avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- €		8 940,00 €
Total investissement		8 940,00 €	8 940,00 €
TOTAL DM n° 1/2021		8 940,00 €	8 940,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'application des présentes.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 11

MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

D : 57/2021

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques et sont reconnues dans la compétence d'aménagement de l'espace de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM).

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de la Trame Verte et Bleue porté par la CCAM. Une rencontre a eu lieu entre la municipalité et le service environnement de la CCAM ainsi que le CAUE57.

L'objectif de cet échange était de :

- Présenter la Trame Verte et Bleue
- Identifier les besoins et les parcelles communales pour la mise en place de corridors écologiques
- Hiérarchiser les actions à mettre en œuvre

Le CAUE57 a transmis un compte-rendu à la commune.

- *Vu les articles L371-1 à 6 du Code de l'Environnement qui codifie la TVB, définit ses objectifs, « enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment*

agricoles, en milieu rural ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit » (Code de l'Environnement Art L371-1, 2016) et ses domaines d'applications.

- *Vu l'article L.110 du code de l'urbanisme afin qu'il intègre « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».*
- *Vu les articles D. 371-1 et les suivants du code de l'Environnement, donne l'orientation nationale pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **DONNE** son accord de principe pour s'engager dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.
- **S'ENGAGE** à entretenir, protéger et pérenniser d'une manière durable les plantations réalisées :
 - Par l'inscription dans les documents d'urbanismes lors de leurs prochaines révisions ;
 - Par le passage de conventions ou de chartes pour la pérennisation des plantations réalisés sur des terrains privés (agriculteurs). Ces conventions ou chartes doivent engager le propriétaire à replanter les arbres coupés ou morts (hors garantie du pépiniériste) lorsque ces derniers ont été financés par des fonds publics. La commune sera accompagnée par la Chambre d'agriculture de Moselle pour la rédaction de ces chartes.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0



Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

- **exige :**
 - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
 - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- **demande :**
 - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
 - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

13, rue du général Bertrand 75007 Paris - Tél. 01 45 67 47 98 - federation@communesforestieres.org
www.fncofor.fr

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par la fédération nationale des Communes Forestières ;
- **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de la fédération nationale des Communes Forestières.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

D : 59/2021

Le maire expose le projet de création d'un terrain synthétique favorisant le développement de l'offre sportive pour les habitants du territoire. Le montant estimatif des travaux est fixé à 359 862.25 € HT (TVA en sus) maximum.

Ce projet fait partie des projets identifiés au niveau du programme européen permettant de développer les services à la population en zone rurale et relevant du type d'opérations du PDR : « soutien aux services de base en milieu rural – FEADER relance ». Le projet pourra être subventionné à hauteur de 70 % avec une assiette éligible plafonnée à 360 000 € HT. Le restant à charge sera supporté par la commune sur fonds propres.

Le plan de financement est défini comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
	Montant		Taux	Montant
Mise en place d'un terrain synthétique	359 862.25 €	FEADER	70%	251 903.58 €
		Commune (fonds propres)	30%	107 958.67 €
TOTAL HT	359 862.25 €	TOTAL HT	100%	359 862.25 €

La commune de Kœnigsmacker assurera la maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et les engagements juridiques et techniques joints à la demande.
- **SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique du FEADER à hauteur de 70% s'appliquant sur un montant estimé de travaux avec une assiette éligible plafonnée à 360 000 € HT.
- **S'ENGAGE** à ne pas solliciter d'autres aides publiques. Le solde sera autofinancé sur les ressources propres de la collectivité.
- **VALIDE** la localisation et la description des travaux qui sont précisées dans l'imprimé de demande de subvention.
- **DESIGNE** la commune de Kœnigsmacker comme maître d'ouvrage.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet
- **CERTIFIE** que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par l'Administration.

- **CERTIFIE** ne pas être bénéficiaire d'une indemnité versée par une compagnie d'assurance se rapportant à ces terrains.

La subvention sera versée sur le compte de la commune de Kœnigsmacker, receveur principal, perception de Thionville.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Décisions prises par le Maire dans
le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Municipal
(D37/2020)

Le Maire de la Commune de Kœnigsmacker,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,
- VU la délibération D37/2020, en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, de prendre par délégation, certaines des décisions prévues en application de l'article L2122-22 susvisé,
- **CONSIDERANT** l'obligation d'informer l'assemblée municipale, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

- **INFORME** les Conseillers que dans le cadre de cette délégation, il a signé :

DEPENSES					
N°Décision	TITULAIRE	OBJET	MONTANT HT	REFERENCES	Date du CM
D54	LAMBERT TELEPHONIE	Remplacement de l'installation téléphonique de la mairie suite de la mise en place de la Fibre	5 324,40 €	Devis DE2100304 du 03/06/2021	27/07/2021
D55	INERA	Inspection télévisuelle des réseaux existants dans le lotissement du Blosberger	5 256,00 €	Devis SL5212106SQ01629 du 12/06/2021	27/07/2021
D56	EUROVIA	Plateau surélevé – Rue de Benassay	38 112,00 €	Devis SMI 040/2020 du 15/06/2021	27/07/2021
D57	TONIAZZO	Pose 2 coussins berlinois – Rue d'Oudrenne à Métrich	880,00 €	Devis D20210128 du 18/06/2021	27/07/2021
D58	VIP	Reportage photos aériennes	680,00 €	Devis N°84 du 21/06/2021	27/07/2021
D59	EUROVIA	Terrassement et enrobé – Rue de la Fontaine à Métrich	9 360,00 €	Devis SMI 041/2021 du 21/06/2021	27/07/2021

D60	EUROVIA	Terrassement et enrobé – Avenue du Père Scheil	15 439,00 €	Devis SMI 040/2021 du 21/06/2021	27/07/2021
D61	BECKER	Fourniture et pose de fenêtres – ancienne école – Avenue du Père Scheil	21 450,00 €	Devis du 28/06/2021	27/07/2021
D62	HEURELEC	Mise en place d'une sirène d'alerte sur la toiture de la mairie	7 347,00 €	Devis du 08/07/2021	27/07/2021

Le Conseil Municipal déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

COMMUNICATIONS

- Travaux de création d'un plateau surélevé rue de Benassay (38 112 € HT). Subvention (AMISSUR) du département à hauteur de 30%, soit 11 430€
- Travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne école (21 450 € HT). Subvention de l'Etat (DSIL) à hauteur de 50%, soit 10 725 €. (Demandé 45%)
- Travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public Rues de Thionville et de Sierck (59 889,60 € HT). Subvention de l'Etat (DETR) à hauteur de 30%, soit 17 966,88 €. (Demandé 45%)
- Achat du local de la caisse d'épargne le 27/07/21. Devis pour travaux en cours.
- Salle intergénérationnelle :
 - Etat d'avancement du chantier : coulage dalle (27 et 29 juillet 2021)
- Réalisation de fresques par la société Visual Spray sur les transformateurs avec la participation des 10 ados. L'opération sera renouvelée sur les armoires de rues Moselle Fibre et Orange.
 - Coût : 1 240,80 € (commune) + 4 260,00 € (ENEDIS)
 - Fresque Cité : 3 226,80 €
- Réunion pour le correspondant défense (P. EVEN) le 23/09 à Thionville.
 - M. EVEN sera remplacé en cas d'absence par M. STANEK
- Repas CCAS : croisière sur la Moselle le dimanche 10 octobre. Sondage en cours.
- Ecoles :
 - Travaux de peinture dans 3 classes de l'école élémentaire avec les ouvriers des 5 communes de la Magnascole
 - Risque de fermeture à la rentrée de septembre à l'école élémentaire
 - Mise en place de la fibre dans les 2 écoles
- Jobs été :
 - au service administratif : Elisa ROSE
 - au service technique : Amélie RAOS, Quentin NOLIN, Valentin ROSE, Charles CITTON
 - demande d'aide a été déposée au Département pour la prise en charge des contrats d'été
- Versement du solde de la subvention de l'INRAP pour les fouilles archéologiques du lotissement du Blosberger (125 136,13 €)
- Plan B (association pour l'école et le collège alternatif) a échangé à plusieurs reprises pour la location et l'aménagement de l'ancienne école – avenue du Père Scheil, pour les mois à venir.

- Dégradations à l'arrière de la salle polyvalente : tags sur le mur et la grue de chantier
- Arbre le long du terrain de foot tombé sur la rue du stade. Intervention de la gendarmerie, des pompiers et ENEDIS
- Les semaines estivales pour les ados : reste quelques places disponibles pour la 2^{ème} semaine du mois d'août
- La maison Rue du Stade est disponible. Recherche d'un nouveau locataire pour un bail précaire de 1 an.
- Agenda
 - Brocante 15/08 (sous réserve des conditions sanitaires)
 - Fête patronale 21-22/08 (sous réserve des conditions sanitaires)
 - Réunion association 24/08 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Procès-verbal relatif aux délibérations n° D : 47/2021 à D : 59/2021.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

M. STANEK Philippe